





St-Vincent de Tyrosse

Modification du projet d'ouverture du Lieu d'Accueil Enfants / Parents

Les principes du lieu d'Accueil Enfants / Parents

Le Laep est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Le Laep est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.

Le Laep favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.

Structure souple, le Laep se crée et se développe autour de projets visant à favoriser et à conforter la relation entre les enfants et les parents.

Dans chaque Laep, l'action menée s'adapte en fonction de la population accueillie, des locaux, de la composition de l'équipe d'accueillants, de l'intégration avec d'autres activités portées éventuellement par le gestionnaire.

Caractéristiques administratives du Lieu d'Accueil Enfants Parents

Responsable administratif/gestionnaire du Laep

Le LAEP de Saint-Vincent de Tyrosse sera géré par Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Vincent de Tyrosse.

Nature juridique: Etablissement Public Communal Administratif

Adresse: 24 Avenue Nationale 40230 Saint-Vincent de Tyrosse

Téléphone: 05.58.77.00.21

Référents du LAEP:

Pilotage : Sandra SZTULCMAN (Directrice de la crèche communale)

Adresse mail: sandra.sztulcman@tyrosseville.com

Coordination: Sébastien BOUSQUET (Coordinateur Petite enfance, Jeunesse)

Adresses mail: sebastien.bousquet@tyrosseville.com

Nom du Lieu d'accueil enfants parents : LAEP de Saint-Vincent de Tyrosse

Adresses : Ecole de la Souque, Rue de Mounsempes 40230 Saint-Vincent de Tyrosse

Tél: 05.58.77.77.40

Date d'ouverture : janvier 2021

Territoire couvert par le Laep : La commune de St-Vincent de Tyrosse et le territoire de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud (MACS)

Caractéristiques fonctionnelles du Lieu d'Accueil Enfants Parents

Description des locaux (adaptés aux 0-6 ans)

La salle qui accueillera le Lieu d'Accueil Enfants Parents se trouve au sein de l'école maternelle de la Souque. Celle-ci étant située entre la crèche municipale et le bois de fontaine (poumon vert de la commune).

La salle de 50m2 sera entièrement réaménagée dans sa totalité. Elle sera destinée à accueillir le Laep, l'école et éventuellement des assistantes maternelles de la commune.

Elle sera équipée de matériel spécifique et adapté à l'accueil des familles et des enfants de 0 à 6 ans. L'ensemble du mobilier et des jeux pour les activités seront mis à disposition durant l'accueil du Laep.

Amplitude d'ouverture au public

Amplitude hebdomadaire : 3 heures le mercredi matin de 9h à 12h et 3h le samedi matin 1 fois par mois.

Amplitude annuelle: 3h*44 semaines = 132 heures + 4 samedis matin * 3 = 12H total 144

heures d'ouverture au public

Ouverture pendant les congés scolaires : oui 1 semaine sur 2

Heures de préparation et d'organisation

Heures d'installation et de débriefing : 1h/15 semaine soit **48 matinées** (8h30/9h et 12h/12h45) soit un total de 55H20

Réunions d'équipe : 12 réunions par an (une fois tous les deux mois réunion d'équipe de 2h et une fois tous les deux mois réunion de supervision d'une heure et demie).

Soit 6*2h(12h) + 6*1h30 (9h) (à multiplier par le nombre d'accueillants x4). Estimation à 84h.

Pilotage et coordination : estimé à 10h/an réparties entre le pilote (5h) et coordination (5h).

Temps annuel accueil public + préparations, réunions et coordination : 238h (144+84+10)

Condition d'accueil

Age des enfants : 0-6 ans accompagné d'un adulte référent Accueil libre et sans inscription : « On arrive quand on veut, on part quand on veut »

Nombre d'enfants admis par séance

Afin de garantir une qualité d'accueil et compte-tenu de la taille de la salle, 20 personnes (enfants + parents) peuvent être accueillis simultanément.

Le choix des horaires d'ouverture sur des matinées est adapté pour éviter l'horaire de sieste des plus petits.

Les salles seront aménagées avec des espaces répondant aux besoins de chaque tranche d'âge.

Modalités de participation des accueillis

Gratuité

Responsables du Laep

Formation professionnelle initiale:

Sandra SZTULCMAN, Infirmière

Statut:

Directrice de la crèche municipale et titulaire de la fonction publique territoriale Durée de travail hebdomadaire 35h hebdomadaire dont 31 heures consacrées à la direction de de la crèche et 4 heures consacrées au LAEP.

Les accueillantes du Laep

Pascale LENBEYE Educatrice de Jeunes Enfants Sandra SZTULCMAN Infirmière

+ 2 personnels de la crèche en rotation

Les quatre accueillants auront effectué la formation à la posture d'accueillant. Une formation à l'écoute pourra être organisée dans l'année de l'ouverture du LAEP.

Personnel positionné sur les accueils

Nombre d'accueillants par séance :

Deux accueillants seront présents par séance.

Un remplaçant sera prévu sur les plannings pour pallier les absences imprévues de dernière minute et/ou effectuer des rotations.

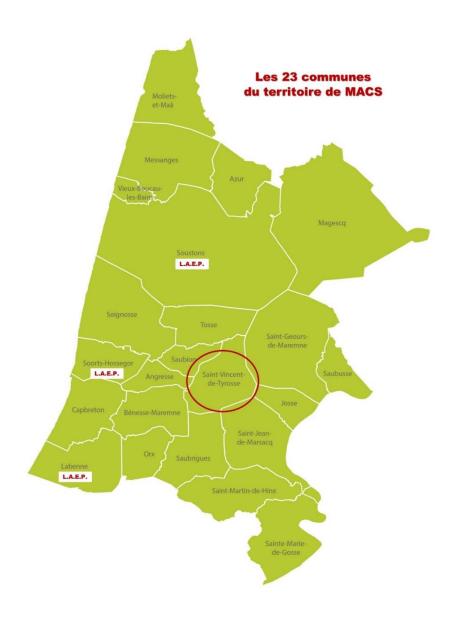
État des lieux du territoire

Territoire:

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents de Saint Vincent de Tyrosse se situe sur le territoire de la Communauté de Communes de Maremne Adour Côte Sud (65703 habitants).

La commune de Saint Vincent de Tyrosse est située au Centre de MACS, elle compte 7593 habitants (chiffres INSEE 2017).

3 LAEP existent sur le territoire de la Communauté de communes. Labenne (2013), Soustons(2016) et Hossegor (2018). Les familles du territoire peuvent fréquenter les 3 LAEP, parmi ces familles certaines sont tyrossaises.



En 2017, la CAF estimait un taux de couverture globale des besoins en petite enfance d'environ 69,8% sur le territoire de MACS, soit un niveau de couverture des besoins satisfaisant (et supérieur à la moyenne nationale d'environ 58,1% la même année). De plus, elle projetait un taux de couverture global de 73% en 2022, en phase avec l'évolution potentielle de la population.

Ce taux important cache des disparités territoriales fortes. Saint-Vincent-de-Tyrosse reste une zone prioritaire selon le Schéma Départemental des Services aux Familles 2019-2024 du fait d'un taux de couverture des besoins inférieur à 59%.

415 foyers sur la commune (allocataires CAF) sur 1242 sont considérés comme foyers à bas revenu par la CAF.

Environ 21% des familles sont monoparentales, le taux de ces familles est plus marqué sur Saint-Vincent de Tyrosse que sur le reste du territoire de MACS.

Structures petite enfance du territoire communal :

- 1 crèche municipale de 41 places
- 1 lieu d'accueil enfant/parent
- 1 relais petite enfance
- 42 assistantes maternelles
- 1 Accueil de loisirs municipal accueillant les enfants à partir de 3 ans
- 1 micro crèche associative

Nombre d'enfants de moins de 6 ans sur le territoire

402 enfants entre 0 et 5 ans sont bénéficiaires des allocations de la CAF (source data.CAF.fr, chiffres de 2017).

Origine du projet

- 1 Des indicateurs de fragilité concernant les familles
- Taux de familles monoparentales important
- De nouvelles familles qui s'installent sur le territoire et sont en demande de rencontre
- De nombreux parents qui ne font pas garder leurs enfants
- 2 Des professionnels qui notent des besoins en prévention
- Des parents en demande de soutien
- Entrée à l'école maternelle parfois compliquée
- Des parents qui se sentent isolés et recherchent un lieu pour les parents et les enfants
- 3 -Une expérience positive sur le territoire
- 3 LAEP sur le territoire très fréquentés voir même en saturation
- L'ouverture d'un LAEP sur la commune répond à une des orientations stratégiques de la Convention Territoriale Globale de MACS : Décliner la stratégie nationale de soutien à la parentalité au niveau local (thématique « soutien à la parentalité »)
- 4 Absence de lieux spécifiques parents-jeunes enfants sur la commune
- Les LAEP les plus proches de Saint Vincent de Tyrosse se trouvent à 15 à 20mn de route.

St-Vincent de Tyrosse LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS Projet pédagogique







SOMMAIRE

A - Un lieu d'accueil et d'accompagnement à la parentalité

Les principes fondamentaux

Les fonctions du lieu

Les moyens mis en place

B - Le fonctionnement du LAEP

Les modalités d'accueil

En dehors de l'accueil

Inspiré d'une part du « Club Parents Enfants » créé en 1976 par des psychanalistes de l'institut de recherche appliquée pour l'enfant et le couple et d'autre part du dispositif des « Maisons vertes » crées par Françoise Dolto en 1979, les lieux d'accueil enfants parents (LAEP) ont pour vocation d'accompagner la famille.

Ils accueillent le jeune enfant et son parent pour un temps déterminé. Ils ont pour mission de favoriser la relation enfant-parent, renforcer les identités et valoriser les compétences.

C est également un lieu de prévention des phénomènes liés à l'isolement social, en dehors de toute visée thérapeutique.

C'est sur ce modèle que le LAEP de St Vincent de Tyrosse est imaginé. Il est fnancé par la Caisse d'Allocation Familiale dans le cadre du contrat enfance jeunesse et la ville de St Vincent de Tyrosse.

A – Un lieu d'accueil et d'accompagnement à la parentalité

Les principes fondamentaux

- « L'accueil de l'enfant de 0 à 6 ans s'effectue en présence d'au moins un de ses parents ou d'un adulte référent : pendant la durée de l'accueil, l'enfant est sous la responsabilité de son parent ou de l'adulte référent qui l'accompagne¹ » ;
- « Les jeux et les activités constituent des supports destinés à favoriser la relation entre adultes et enfants : le LAEP ne constitue pas un lieu d'animation.
 Il ne propose pas un programme d'activité » ;
- « La participation au LAEP est basée sur le volontariat, l'anonymat et la gratuité. Elle repose sur une libre adhésion des familles, l'accueil est souple, sans formalité administrative, sans rendez-vous préalable, au rythme choisi par la famille »;
- Les accueillants sont tenus à une obligation de discrétion et de confidentialité. Toutefois, ce principe de confidentialité doit être levé partiellement à l'égard des autorités administratives et judiciaires lorsque les dispositions légales en vigueur y obligent les intervenants « (Art.L226-2-1 et L.226-2-2 du Code l'Action Sociale et des Familles sur la transmission des informations préoccupantes) » ;
- « Les interventions des accueillants s'appuient sur l'écoute et l'observation de l'enfant d'une part et des parents d'autre part. Elle favorise les interrelations entre l'enfant et son parent, mais également entre les autres enfants accueillis et les adultes qui les accompagnent ».

¹ La présence des travailleurs familiaux est autorisée uniquement dans le cas où un parent n'est pas en capacité d'accompagner seul son enfant (pour des raisons de santé physique ou psychologique). Les conditions sont établies en amont avec l'animatrice référente du LAEP.

Les objectifs du lieu

- Conforter la relation parent-enfant en valorisant le rôle et les compétences des parents. Il prend en compte la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.
- Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant en valorisant ses compétences. L'enfant, peut, en sécurité, se confronter aux règles et aux limites, se préparant ainsi à l'entrée dans la vie sociale.
- Offrir un lieu tiers permettant aux enfants une socialisation et le passage d'un monde encore familial à un monde déjà social à travers des expériences de jeux et de rencontres.
- Créer un lieu de prévention de l'isolement social et d'élaboration de nouvelles solidarités.
- Ouvrir un espace de prévention précoce des troubles de la relation enfantparent. Il contribue à prévenir des situations de négligence ou de violence en dehors de toute visée thérapeutique ou injonction éducative.

Les moyens mis en place

Les locaux

Un local aux normes à l'école maternelle de la Souque de St Vincent de Tyrosse. Le mobilier et les jouets adaptés à l'âge des enfants, de ce fait les parents peuvent être attentifs à leur enfant, en lien avec lui, sans être accaparé par la sécurité.

Au LAEP de Saint-Vincent de Tyrosse, la pièce est aménagée en plusieurs espaces : un espace moteur, un espace cocooning, un espace jeux symboliques, un espace jeux libres, et une cour extérieure. Le parent pourra venir avec deux enfants d'âge différent et les observer tous deux.

La capacité d'accueil est régulée pour garantir la sécurité et le bon déroulement de la séance, elle sera de 20 personnes maximum (enfants+ parents)

Les accueillants

Le LAEP fonctionne avec une équipe de quatre accueillants issus de différentes professions en lien avec la petite enfance : deux auxiliaires de puériculture ,une éducatrice jeune ,une infirmière.

L'accueillant est garant du bon fonctionnement du lieu et du respect du cadre bienveillant dans lequel la parole est accueillie. Il se présente dans ce rôle spécifique aux parents et aux enfants sans se référer à sa profession initiale ni à son statut.

La neutralité des accueillants s'exprime dans une attitude discrète, empathique, compréhensive et dans l'absence totale de jugement et de toute question intrusive.

Lors de l'accueil, l'accueillant aménage l'espace de façon chaleureuse et en tenant compte des besoins des enfants et des parents.

Il est garant du respect du cadre (des règles) et veille à la sécurité de l'espace.

L'accueillant est disponible et à l'écoute des familles. Il fait le lien et valorise la relation entre l'enfant et le parent.

Chaque accueillant a la responsabilité :

- De respecter l'anonymat et la confidentialité,
- D'élaborer et de faire appliquer le règlement qui pose les règles de vie du lieu et les interdits de comportement,
- De soutenir tout parent en l'accompagnant dans la relation avec son enfant,
- De favoriser une communication non-violente,
- De reconnaitre l'enfant et l'adulte dans leurs spécificités culturelles, sociales et familiales,
- D'être dans un rôle d'accueillante, c'est-à-dire de ne pas donner de conseil ni de diffuser du savoir, mais de privilégier l'écoute et de favoriser la parole,
- De valoriser l'autorité des parents et leur rappeler leur responsabilité dans le lieu.

Des jeux et des jouets

Sont disponibles des jeux d'identification (dinettes, garage à voitures, poupées, déguisements), de motricité, de manipulation, des instruments de musique, etc.

Les jeux entre un parent et son enfant sont un révélateur de leur relation, une posture bienveillante de l'accueillante pourra mettre en mots ce qu'elle observe pour éventuellement aborder une discussion.

Le jeu va être également proposé comme élément séparateur ou médiateur entre l'enfant et son parent. Certains parents et enfants ont des difficultés pour se séparer, même physiquement, le jouet pourra, aider à ce début de séparation.

De même pour un parent et un enfant dont le lien est compliqué, le jeu pourra aider l'accueillante à montrer au parent comment il peut communiquer avec son enfant malgré son jeune âge. Les jeux et jouets peuvent être également médiateurs entre deux enfants, ou entre une accueillante et un enfant.

B - Le fonctionnement du LAEP

Chaque LAEP définit ses règles de fonctionnement dans le respect des principes fondamentaux.

Modalités d'accueil

- Les limites et les règles de vie pour l'enfant et son parent
- L'anonymat
- Les temps d'ouverture réguliers
- Les informations pour des orientations possibles

En dehors de l'accueil

Des supervisions régulières et obligatoires.

Les temps de supervision favorisent la réflexion de l'équipe sur ses pratiques. Les séances ont lieu une fois par mois, deux heures, avec le soutien d'un professionnel. La supervision permet d'échanger sur certaines situations rencontrées. Elle aide chaque accueillant à analyser sa pratique, la questionner et repérer ses émotions. La supervision est une aide indispensable à la fonction d'accueillant, une instance d'échange et de régulation des pratiques.

- Les réunions

Les réunions d'équipe mensuelles ont lieu avant chaque supervision. Pour les accueillants, c'est l'occasion d'échanger des informations, de réfléchir à la mise en œuvre des modalités d'organisation, ou de réguler, ou faire évoluer le fonctionnement par rapport au projet initial.

- Partenariat

L'adhésion au REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) permettra d'inscrire le lieu dans une démarche globale au niveau du territoire et d'en accepter la charte.

Le projet s'intégrera de façon cohérente dans le PEDT

Le LAEP peut avoir l'ambition d'être un lieu ressource, une porte d'entrée possible vers les différents services dédiés à la famille sur le territoire.

Il permet l'accès à une vie de relation avec d'autres parents.

Il autorise l'accès aux informations relatives à la famille, tant au niveau des services administratifs, sociaux, que des activités quotidiennes et culturelles.

Il peut favoriser et faciliter le lien avec les services dédiés à l'enfance, être l'interface entre petite enfance et enfance (pôle enfance jeunesse et sport et école maternelle).

Ainsi, les partenaires de proximité sont :

- La Mairie
- Le Centre Communal d'Action Sociale
- Le Relais petite enfance de Macs
- Le Centre Médicaux Social
- La Protection Maternelle et Infantile
- Le Pôle Education Enfance Jeunesse
- Les écoles maternelles et primaires
- L'Escale Info de Macs
- Les médecins généralistes et pédiatres
- Les associations caritatives (Restos du Cœur, Secours Populaire ...)
- Les espaces culturels (bibliothèques, salles de spectacle, Pôle Sud)

La diffusion de l'information

Elle est envisagée sur :

- Le site Caf « mon-enfant.fr »
- Le site internet de la mairie de Saint-Vincent de Tyrosse
- La newsletter de l'Escale Info
- Une plaquette d'information diffusée auprès des partenaires de proximité.

Le suivi du LAEP

Un comité de pilotage dont la fonction sera :

- Valider les orientations de l'action proposée par le comité technique
- Valider les conditions de fonctionnement du lieu
- Valider les besoins de formation
- Participer à l'évaluation du projet en complément du travail effectué par le comité technique

Le rythme de rencontre est à minima d'une fois par an.

Il est composé:

- D'un représentant de la CAF
- D'élus de la commune, et du coordinateur de l'action

Le comité technique dont la fonction sera :

- D'organiser et réguler le fonctionnement du lieu
- De formuler des propositions sur l'organisation ou sur les améliorations à apporter au projet.

Il est composé :

- Du gestionnaire
- Du coordinateur de l'action
- Des accueillant(e)s

Les modalités d'évaluation envisagées

L'évaluation doit accompagner tout le déroulement du projet. Elle permet de faire le bilan des actions réalisées du point de vue de leur déroulement et des résultats obtenus.

Deux approches possibles et complémentaires :

L'approche quantitative

- Le public accueilli (combien et quelles catégories ?)
- Le fonctionnement du lieu (Qui, quand, comment, combien et avec qui ?)

L'approche qualitative

-Les effets induits par la présence au LAEP sur la relation parent-enfant, la sociabilisassions de l'enfant ...

Résultats attendus:

- Par rapport à la personne :
 Bien-être du binôme parents enfants
- Pour le territoire :

Des relations parents-enfants plus apaisées Plus de facilité d'entrée à la maternelle Un sentiment d'isolement des familles en baisse

Questions évaluatives retenues :

- Comment le LAEP a-t-il soutenu la relation parents enfants?
- En quoi la posture des accueillants a-t-elle été un facteur favorisant ?
- Les parents et les partenaires se sont-ils appropriés le LAEP ?

Critères d'évaluation :

- Fréquentation du Lieu d'Accueil Enfants Parents
- Satisfaction des participants
- Evolution des relations parents enfants

Indicateurs d'évaluation :

- Fiche de suivi de fréquentation (anonyme ; nombre d'enfants ; âge des enfants ; type d'adulte accompagnant)
- Fiche d'observation (remplie en débriefing après chaque accueil, puis reprise en réunion d'équipe ; observation de la satisfaction ; observation de l'évolution des relations parents enfants, socialisation des enfants ; circulation de la parole, maitrise de la neutralité et de la confidentialité, liens entre les parents)
- Avis des accueillants et des partenaires sur le fonctionnement, l'impact...







St-Vincent de Tyrosse Règlement intérieur du Lieu d'Accueil Enfants Parents

La commune de St-Vincent de Tyrosse crée un lieu d'accueil enfants/parents dans les locaux de l'école maternelle de la Souque. Cette structure a ouvert ses portes en octobre 2021.

C'est un lieu d'accueil, de jeu, de rencontre, d'échange et de soutien. Il est ouvert aux parents, futurs parents et grands-parents d'enfants de 0 à 6 ans.

L'accueil est en priorité destiné aux familles tyrossaises, néanmoins les familles d'autres communes pourront y participer dans la mesure des places disponibles.

Les objectifs

- Rompre l'isolement des familles, en leur permettant de rencontrer d'autres parents et des professionnels pour échanger sur la fonction parentale.
- Socialiser les enfants qui ne sont pas accueillis en structure, les ouvrir au lien social et favoriser leur autonomie.
- Conforter la relation enfants/parents, basée sur l'écoute et l'échange autour du lien familial et social.
- Accompagner et valoriser les compétences des enfants et des parents.
- L'accueil enfants/parents n'est pas un lieu à visé thérapeutique, tant à l'égard des enfants que des familles, mais un lieu d'échange, rencontre entre parents et professionnels.
- Proposer aux jeunes enfants un lieu de socialisation (partage de moment de jeux, rencontre avec d'autres enfants...) dans le cadre sécurisant des locaux du LAEP.

L'accueil

Il a lieu dans les locaux de l'école maternelle de la Souque, tous les mercredis matins de 9h à 12h et le 1^{er} samedi matin de chaque mois de 9h à 12h à compter du mois de septembre 2023.

Le nombre de personnes ne peut excéder 20 (enfants +adultes).

Les enfants sont obligatoirement accompagnés d'un adulte réfèrent.

Les enfants porteurs de handicap sont bien évidement accueillis.

L'encadrement

L'équipe est constituée de quatre professionnels de la petite enfance.

- Une éducatrice de jeune enfant
- deux auxiliaires de puériculture
- Une infirmière

Les accueillants sont disponibles et à l'écoute des familles dans un esprit d'accompagnement, afin de favoriser les échanges dans un climat de convivialité.

L'anonymat et la confidentialité sont respectés et assurés.

L'équipe par soucis d'évaluation de la fréquentation du lieu tiendra un carnet de bord ou sera noté, le nombre, l'âge des enfants accueillis ainsi que le lien existant entre l'adulte accompagnant et l'enfant, la commune d'origine de l'enfant, la durée de la séance, la liste des accueillants présents.

Aucun dossier d'inscription n'est demandé.

L'accueil est gratuit.

Rôle de l'adulte accompagnant

- L'adulte est responsable de la sécurité physique et affective du ou des enfants qu'il accompagne, tout au long de la séance (aucun enfant ne pourra être laissé aux accueillants).
- Les accompagnants sont acteurs du lieu d'accueil et participent à la vie du groupe.
- Chaque accompagnant doit apporter son nécessaire pour le change de l'enfant (couches, biberon, lingettes...)

- Pour contribuer à un environnement sain, il est demandé aux accompagnants de munir l'enfant d'une paire de chausson, des sur chaussures pour les adultes seront mise à disposition à l'entrée.
- Un espace sanitaire dédié aux enfants est accessible et 1 table à langer à disposition.
- Chaque personne utilisant le matériel, les jeux mis à disposition, s'engage à participer au rangement à la fin de chaque séance.
- Toute incivilité, manque de respect envers les personnes ou le lieu peuvent amener les accueillants à exclure les perturbateurs.
- Les accueillants ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables d'un éventuel accident ou perte d'objet (bijoux...).
- Pour le bienêtre de tous, il est souhaitable de laisser les portables éteints.
- Tout matériel pédagogique est fourni et ne peut être emprunté.

Les ateliers proposés

Les accueillants de l'espace enfants /parents, mettent en place différents ateliers, animations, jeux pendant les temps d'accueil.

Chacun peut faire des propositions d'activités qui sont bien entendu étudiées collégialement.

Tous les matins il est proposé aux accompagnants et aux enfants, une collation (café, thé, jus de fruit, biscuits...) offert par le lieu dans un esprit de convivialité.

Modalité médicales

Le lieu d'accueil dispose d'une pharmacie pour les « petits bobos ». Pour les soins complémentaires, l'accompagnant de l'enfant doit prendre les mesures qui s'imposent.

Toutes personnes atteintes ou présentent des symptômes de maladies contagieuses ne peut être admises sur le lieu d'accueil.

Fermeture de l'espace

- 3 semaines au mois d'aout
- Les jours fériés
- 1 semaine sur 2 pour les petites vacances scolaires

Droit à l'image

Des photos ne peuvent être prises lors de différents ateliers mettant en scène les enfants et les adultes.

De façon exceptionnelle, des photos peuvent être prises. Après accord écrit des familles le LAEP se réserve le droit d'utiliser ces images pour illustrer des documents d'informations ou d'exposition.

Le règlement intérieur et la charte d'accueil sont affichés à l'entrée de la structure. Ils sont à disposition des familles désireuses de le consulter. Ils pourront être modifiés si besoin. Les Familles en seront informées.